

2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Table des matières

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 077-217702224-20250311-DGA2025_011-DE



I- CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN	4
1- Le contexte économique mondial	4
2- Le contexte économique européen.....	4
II- CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL	5
Rétrospective de l'année 2024	8
1- Evolution des dépenses de fonctionnement	8
2- Evolution des recettes de fonctionnement	12
3- Evolution des dépenses d'investissement	16
4- Evolution des recettes d'investissement	18
5- Structure de la dette	20
6- Evolution des charges de personnel	21
7- Evolution de l'épargne – Financements des investissements.....	23
Les orientations financières pour 2025	24

L'article L.2312-1 CGCT stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

L'article D.2312-3 CGCT complète que :

« Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I- CONTEXTE MONDIAL EUROPEEN

1- Le contexte économique mondial

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

2- Le contexte économique européen

La dynamique de la croissance est très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer et l'activité a accéléré en France, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, tandis que l'Italie a calé. Nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

II- CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

1- Le contexte économique national

Un Projet de Loi de Finances 2025 élaboré dans un contexte politique et financier instable

Le projet de loi de finances pour 2025 présenté le 10 octobre 2024, intervient dans un contexte particulièrement inédit, tant sur le plan politique qu'économique. Effectivement, les derniers mois ont été marqués par des mouvements politiques importants, notamment la dissolution de l'Assemblée nationale et la nomination d'un nouveau Premier ministre.

Depuis les équilibres politiques ont changé, ainsi des difficultés sur un commun accord ont été constatées, suscitant un recours à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution pour le projet de loi de finances 2025 adopté le 3 février 2025.

S'agissant des collectivités territoriales, elles verraient, d'une part, leurs dépenses de fonctionnement s'accroître portées notamment par les dépenses de personnel qui évolueraient, les dépenses d'achats de biens et de services ou encore les dépenses sociales. D'autre part, les dépenses d'investissements. En somme, les collectivités territoriales seraient fragilisées par un « effet ciseau » où les dépenses de fonctionnement seraient plus dynamiques que les recettes et se trouveraient confrontées à des arbitrages budgétaires de plus en plus contraints. Elles devraient, en effet, répondre à des enjeux pressants, tels que la transition écologique en investissant 21 milliards d'euros par an d'ici 2030 tout en étant associées trop fortement aux efforts de réduction des dépenses publiques via différentes mesures inscrites en PLF 2025.

Le PLF 2025 impose aux collectivités de contribuer au redressement des comptes publics, avec l'objectif de ramener le déficit à 5 % du PIB dès l'année prochaine. A cet égard, 40 milliards d'euros d'économies et 20 milliards de hausse de prélèvements obligatoires devraient être réalisées selon le PLF 2025. Ceci, dans le but de rétablir le solde structurel à -4,5 points de PIB en 2025 car c'est l'infléchissement de ce dernier, qui, selon le Gouvernement, provoque la dégradation du déficit public. Pour cela, le PLF s'est notamment appuyé sur les travaux de la Cour des comptes qui préconisaient des ponctions directes sur les recettes des collectivités. Concrètement, les collectivités territoriales devraient participer au redressement des finances publiques à hauteur de 5 milliards d'euros.

L'impact pour les collectivités territoriales au redressement des finances publiques

Le PLF 2025 impose aux collectivités de contribuer au redressement des comptes publics, avec l'objectif de ramener le déficit à 5 % du PIB dès l'année prochaine. A cet égard, 40 milliards d'euros d'économies et 20 milliards de hausse de prélèvements obligatoires devraient être réalisées selon le PLF 2025. Ceci, dans le but de rétablir le solde structurel à -4,5 points de PIB en 2025. Pour cela, le PLF s'est notamment appuyé sur les travaux de la Cour des comptes qui préconisaient des ponctions directes sur les recettes des collectivités.

Concrètement, les collectivités territoriales devraient participer au redressement des finances publiques à hauteur de 2,2 milliards d'euros au lieu de 5 milliards d'euros initialement prévu. Les grandes collectivités se verraient ponctionner 1.2 milliards d'euros sur leurs recettes grâce au gel de la TVA mais également grâce à la création d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros.

Croissance et inflation

Scénario de croissance : La croissance du PIB a été de 1,1 % en 2024¹ et de 0,9 % en 2025² en France.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle. Pour l'année 2025, il sera à prévoir une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Il est probable que la réduction du déficit public sera inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024¹ et 1,8 % en 2025¹.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible.

Marché de l'emploi

L'emploi privé présente des signes d'essoufflement.

L'emploi salarié s'est stabilisé en 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,7 % en fin d'année 2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,3 %) que dans le tertiaire (+2,5 %) et la construction (+1,9 %) ¹.

Le taux de chômage a baissé de 7,3 % en France (hors Mayotte) en fin d'année 2024¹, mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

Déficit public

En 2023, au terme d'une année noire pour les finances publiques, le déficit public s'est creusé de 0,7 point à 5,5 points de PIB. La dérive des finances publiques, loin de s'être inversée ni même simplement interrompue, s'est au contraire accentuée en 2024, avec un déficit qui est atteindre 6,1 points de PIB, soit 1,6 point au-delà de la cible inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) de l'année.

¹ Source INSEE

² Source Economie.gouv

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60.6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent.

Les principales mesures du PLF 2025 concernant les collectivités territoriales

1) Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement

Au cours de la discussion sur la première partie du PLF, les sénateurs avaient abondé de 290 millions d'euros la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2025. Le nouveau gouvernement ne s'oppose pas non plus à cette mesure, malgré son coût pour le budget de l'État. Permettant d'alimenter la hausse des dotations de péréquation (dotations de solidarité rurale et urbaine).

2) Relèvement du plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Autre promesse du Premier ministre que les sénateurs ont approuvé le relèvement de 4,5 % à 5 % du plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Cette majoration d'un demi-point se fera pendant une période de trois ans afin de « permettre aux départements de faire face à la crise financière à laquelle ils sont confrontés ». La mesure ne s'appliquera pas aux primo-accédants.

3) Augmentation taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Selon décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales :

A compter du 1er janvier 2025, le taux : « 31,65 % » est remplacé par le taux : « 34,65 % »,

A compter du 1er janvier 2026, le taux : « 34,65 % » est remplacé par le taux : « 37,65 % »,

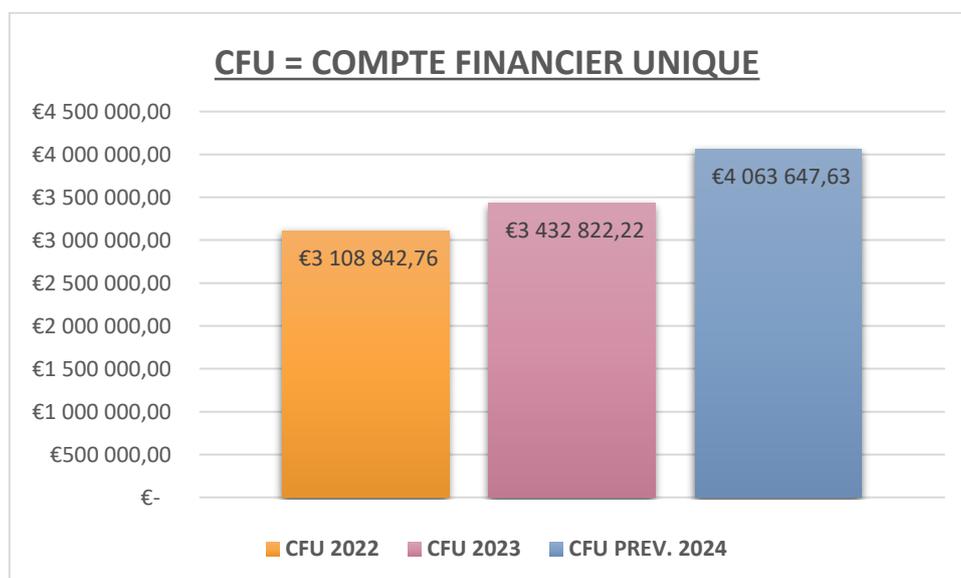
A compter du 1er janvier 2027, le taux : « 37,65 % » est remplacé par le taux : « 40,65 % »,

A compter du 1er janvier 2028, le taux : « 40,65 % » est remplacé par le taux : « 43,65 % ».

Rétrospective de l'année 2024

1- Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CFU 2022	CFU 2023	CFU PROV. 2024	Evolution 2023/2024
Fonctionnement-Dépenses	3 108 842,76	3 432 822,22	4 063 647,63	18,38%
011-Charges à caractère général	1 323 072,83	1 489 593,04	1 780 071,00	19,50%
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 392 719,13	1 601 682,13	1 954 921,85	22,05%
014-Atténuations de produits		19 323,00	-	-100,00%
65-Autres charges de gestion courante	274 655,64	202 109,48	230 977,78	14,28%
66-Charges financières	113 860,16	105 310,19	96 742,94	-8,14%
67-Charges exceptionnelles	60,00	14 783,16	934,06	-93,68%



Les charges à caractère général (chapitre 011)

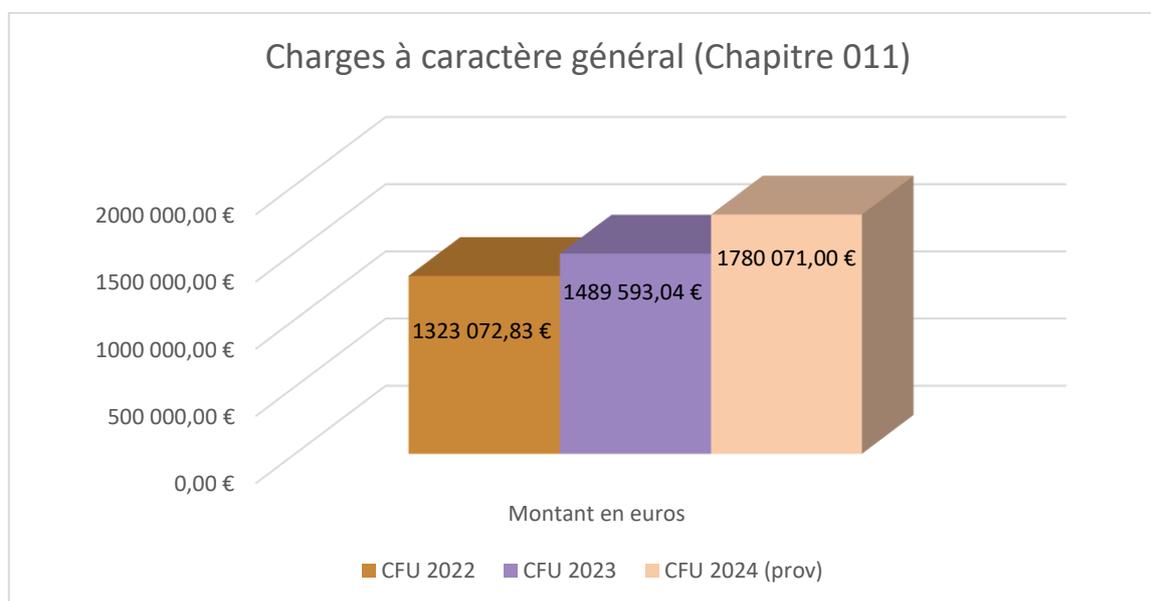
L'augmentation des charges est principalement due aux hausses de l'électricité, du gaz, une facture régularisation de gaz sur les années précédentes.

Le contrat de la restauration scolaire qui est plus élevé par rapport au dernier marché, dû aux prix des denrées alimentaires.

Et l'augmentation du marché de nettoyage des locaux car il y a plus de bâtiments à nettoyer et l'entreprise fournit l'ensemble des produits, et consommables.

Pour exemple :

	2023	2024
Marché de nettoyage des locaux	112 171.65	174 120.55
Marché restauration scolaire	208 782.84	276 902.67
DSP centre de loisirs	223 301.00	229 923.00
Dépenses d'électricité	130 734.23	139 889.24
Dépenses de combustible	43 833.50	194 383.16
Contrats	123 983.27	165 423.90
Maintenance	25 341.29	41 773.49



Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce chapitre concerne les frais du personnel :

La revalorisation indiciaire ayant pris effet le 1er juillet 2023. La valeur du point d'indice est passée de 4,85 € à 4,92 € soit une hausse de 1,5% de la rémunération de base pour tous les fonctionnaires. La rémunération des fonctionnaires et contractuels de droit public augmente de 5 points soit + 24,60 € brut mensuel par agent. En 2024, le SMIC BRUT a augmenté à 2 reprises passant de 11,52 € brut / heure à 11,65 € brut / heure au 1er janvier 2024 puis à 11,88€ brut / heure au 1er novembre 2024.

Cette seconde hausse ne pouvait pas être prévue lors de l'adoption du budget 2024. Elle a concerné tous les agents rémunérés sur la base du SMIC. Augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL (de 30.65% à 31.65%).

Le versement de la prime pouvoir d'achat mise en place par la municipalité pour un montant supplémentaire de 20 950 €.

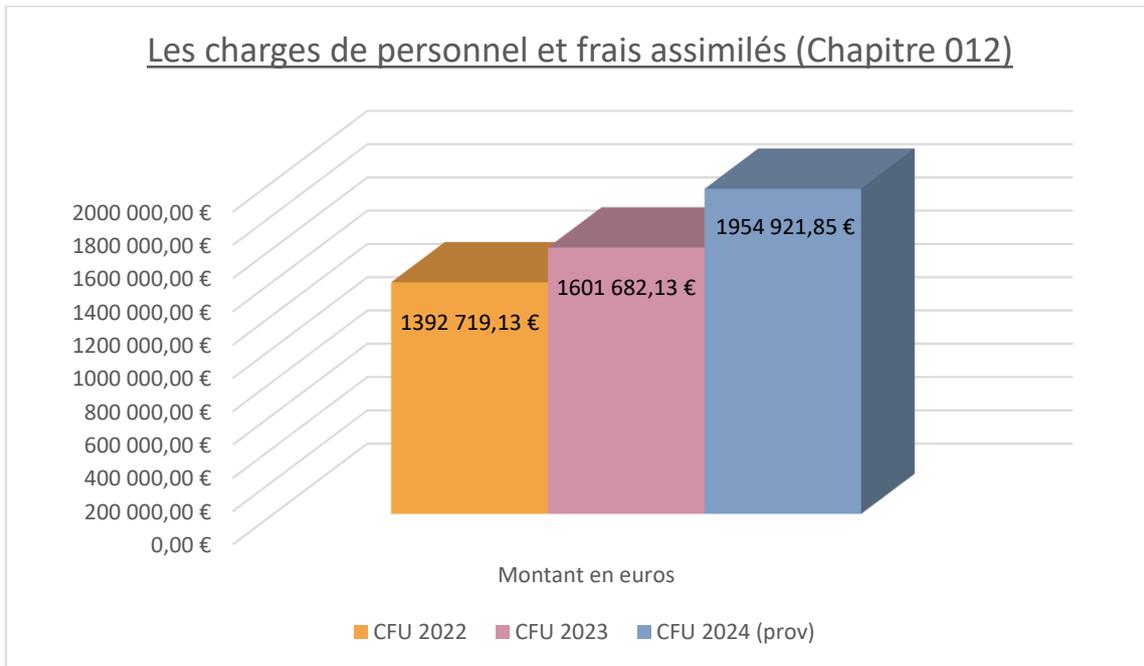
Avancement d'échelons, de grades et promotions internes.

Créations de nouveaux postes (Directeur des Services Techniques, adjoint administratif+ communication/événement + ½ poste bibliothèque + 1 poste espaces verts) + 2 postes restauration scolaire en remplacement des 2 agents en longue maladie.

Les élections européennes + législatives non prévues + recensement population.

Certaines continueront d'entraîner des conséquences sur la masse salariale en 2025 :

- Augmentation CNRACL, le taux passe de 31,65 % à 34,65 % à partir du 1^{er} janvier 2025 soit une augmentation de 23 700€



Les atténuations de produits (chapitre 014)

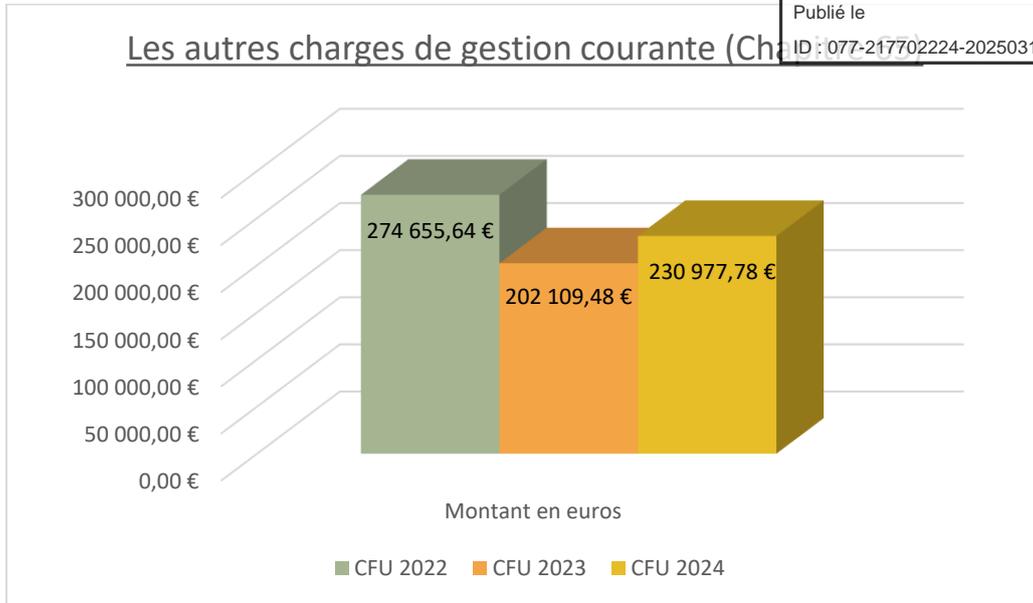
Prévision en cas d'annulation de titres antérieurs

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre correspond aux subventions aux associations, indemnités des élus et les subventions obligatoires : le collège de Mormant, collège de Verneuil et le groupement de commandes avec le SDESM.

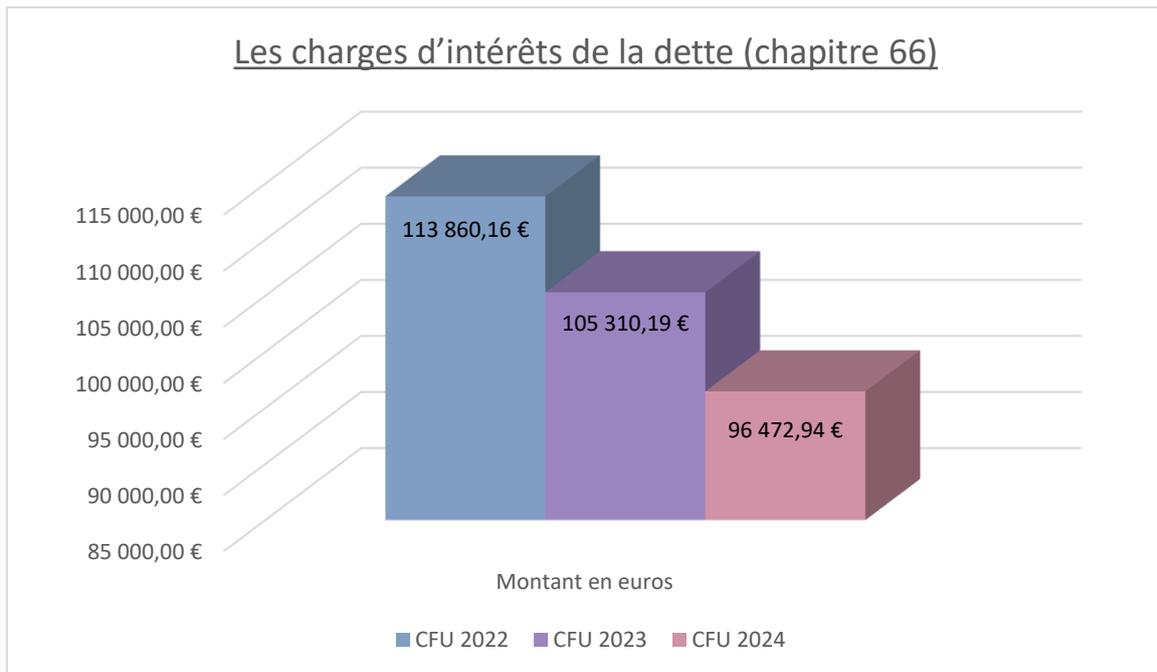
La différence entre 2023 et 2024 de 28 868.30€ est surtout dû à la régularisation au syndicat du collège de Verneuil est au prix par + élevé à Verneuil par rapport à Mormant 160€ contre 110€.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 66)



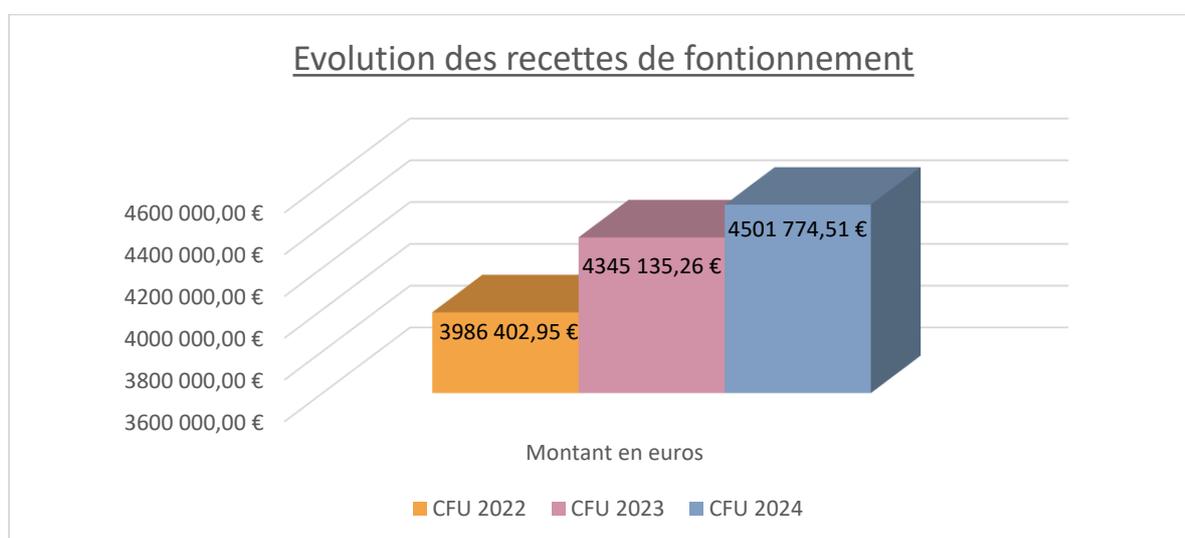
Les charges d'intérêts de la dette (chapitre 66)

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
113 860.16	105 310.19	96 472.94



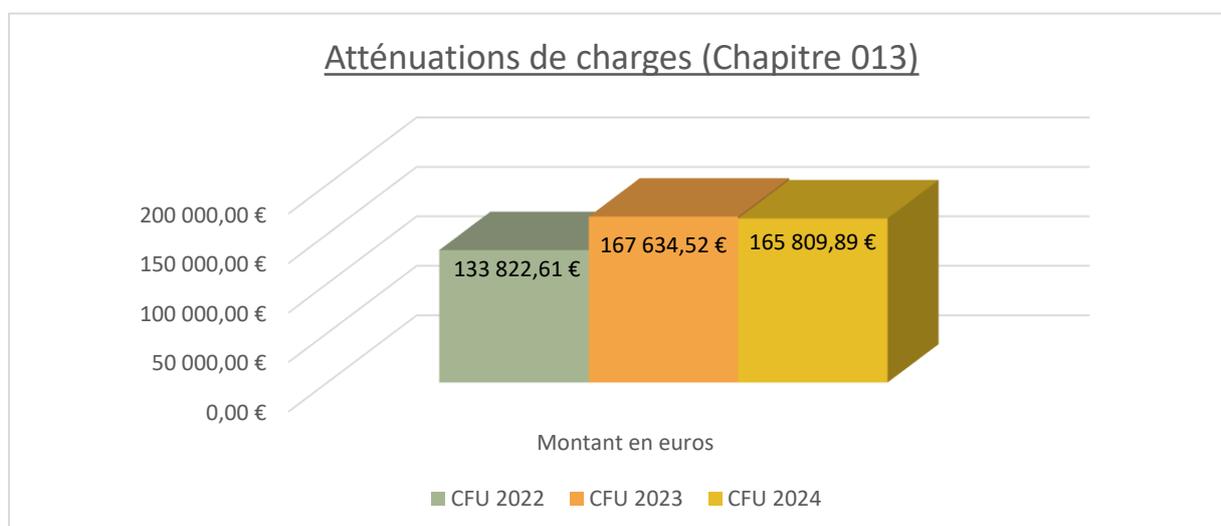
2- Evolution des recettes de fonctionnement

Chapitre	CFU 2022	CFU 2023	CFU PROV. 2024	Evolution 2023/2024
Fonctionnement- Recettes	3 986 402,95	4 345 135,26	4 501 774,51	3,60%
013-Atténuation de charges	133 822,61	167 634,52	165 809,89	-1,09%
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	238 229,62	250 584,27	340 403,33	35,84%
73-Impôts et taxes	412 383,76	399 426,18	326 146,19	-18,35%
731-Fiscalité locale	2 034 032,77	2 246 350,61	2 320 609,48	3,31%
74-Dotations, subventions et participations	1 135 116,70	1 258 337,62	1 310 413,75	4,14%
75-Autres produits de gestion courante	24 237,90	13 880,99	37 453,57	169,82%
77-Produits exceptionnels	8 579,59	8 921,07	938,30	-89,48%



Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre correspond aux remboursements des arrêts maladie par notre assurance, des avoirs des fournisseurs d'énergies et de la part salariale des tickets restaurants.

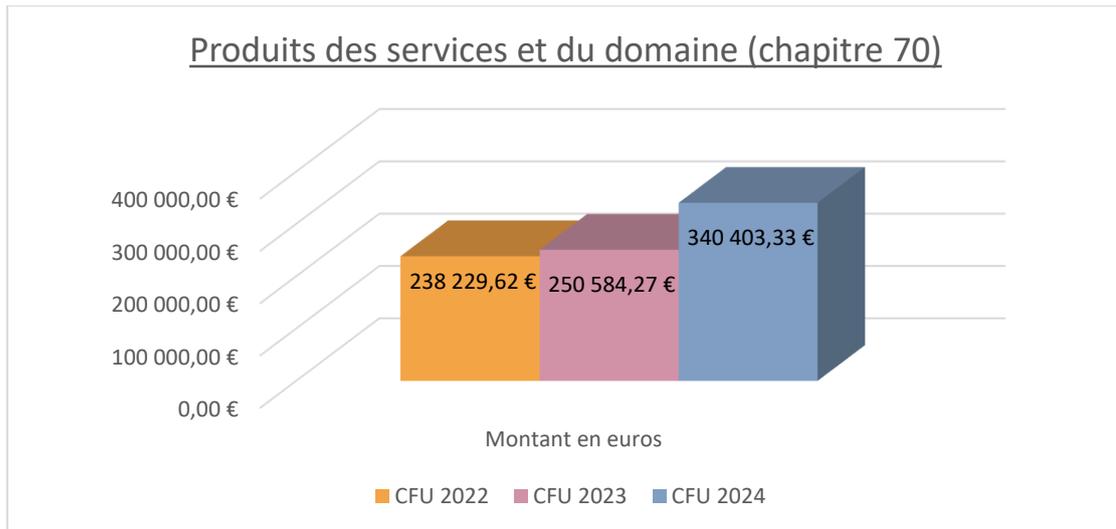


Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ce chapitre est en hausse de 36% (89 819.06 €) et concerne les redevances GRDF, la location du terrain de l'antenne (TOTEM), les concessions cimetière et la facturation scolaire (cantine).

- Services divers voiries bateaux trottoir : + 13 240.60 € par rapport à l'année 2023
- Services périscolaires et d'enseignement : + 47 417,54 € par rapport à l'année 2023
- Redevance d'occupation du domaine public (Grdf rappel 3 ans+ totem Bouygues) : 25 544 € par rapport à l'année 2023

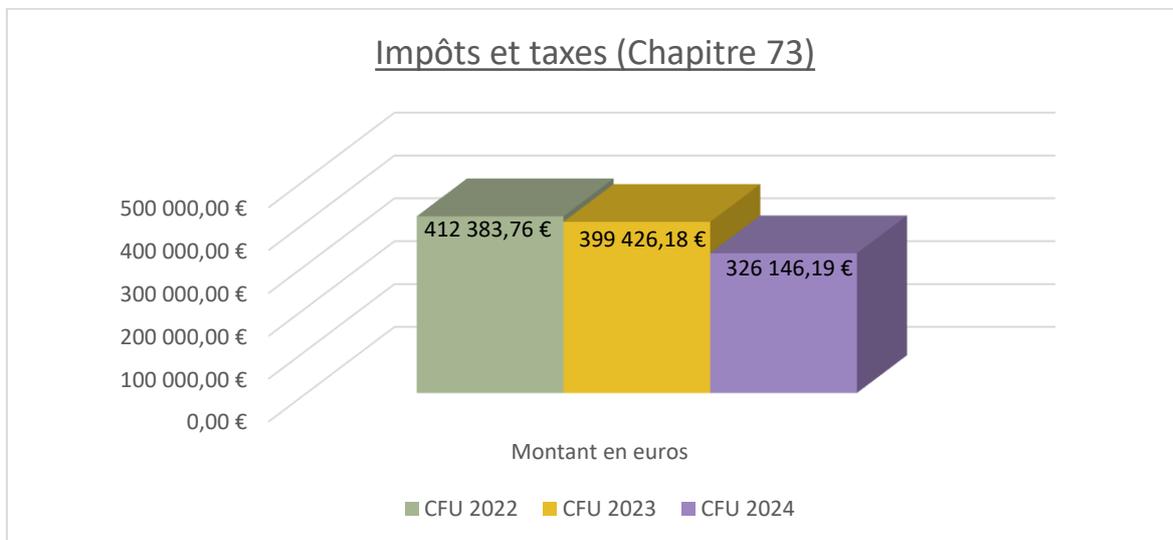
CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
238 229.62	250 584.27	340 403.33



Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre correspond à la DMTO (droits mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières et l'attribution de compensation versée par la CCBRC, en baisse par rapport à 2023 dû au ralentissement des transactions immobilières de 2023.

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
412 383.76	399 426.18	326 146.19

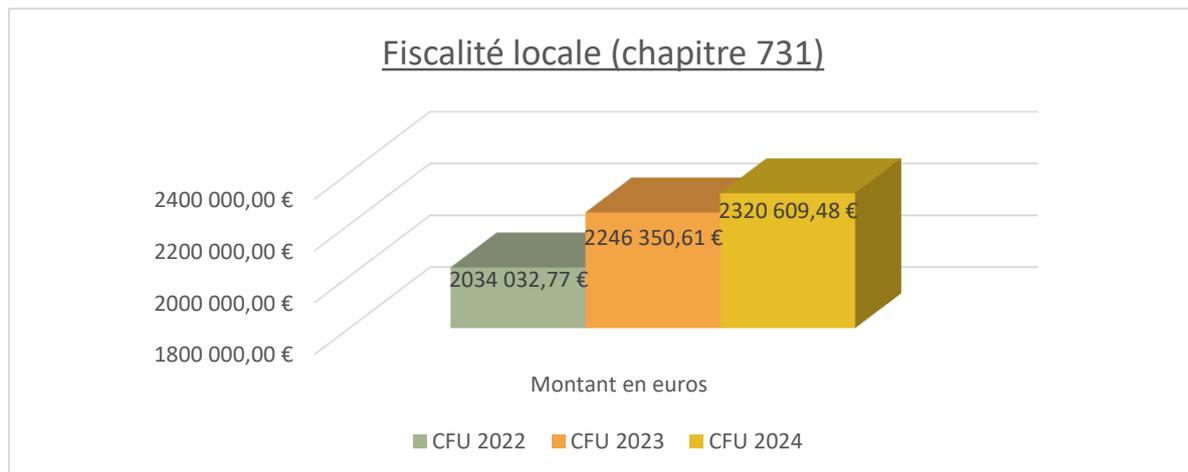


Fiscalité locale (chapitre 731)

Ce chapitre correspond pour partie aux impôts fonciers, taxe sur l'électricité et taxe sur les pylônes électriques.

Le chapitre 731 est en augmentation de 74 258,87 € par rapport à l'exercice 2023 notamment dû aux impôts fonciers + 98 238 € (augmentation des bases locatives de 3.9%). Cependant la taxe sur la consommation finale d'électricité a baissé de (- 26 402 ,13 €).

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
2 034 032.77	2 246 350.61	2 320 609.48



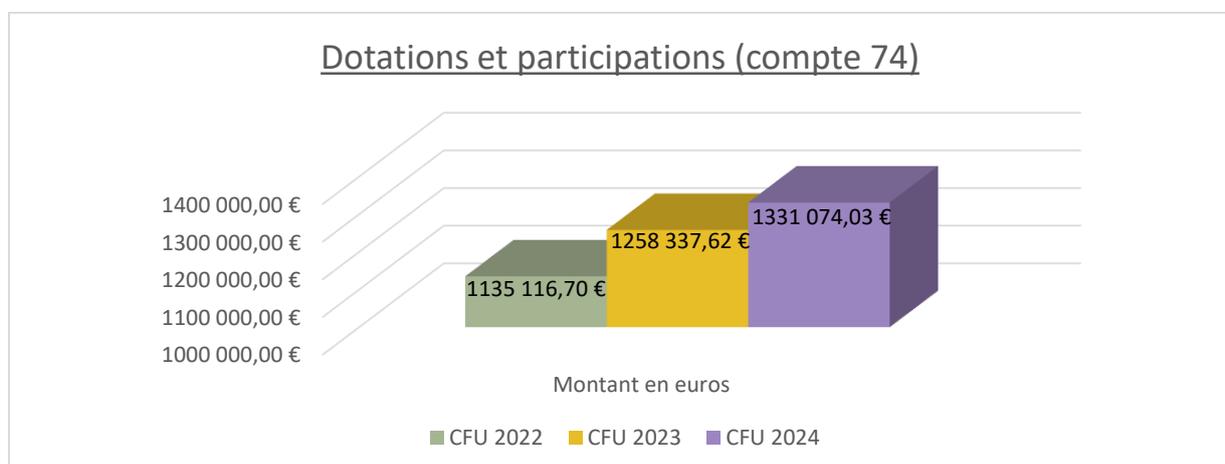
Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la dotation perçue de la communauté de communes (pour les scolaires et centre de loisirs), le FCTVA, les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire + la dotation de solidarité rurale + dotation de péréquation) ainsi que les subventions de la CAF.

Ceci s'explique notamment par la hausse du versement par l'Etat de la Dotation Forfaitaire des Communes (+ 6 266 €), de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 47 261 €), de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 1 368€).

Le FCTVA de (+2 132,95€).

- La participation de l'état par le versement de subventions (élections) +3 690,66€
- La participation de l'état pour le recensement + 8 022€
- La participation de la CAF pour les services ALSH et extrascolaires (+12 255€)



Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

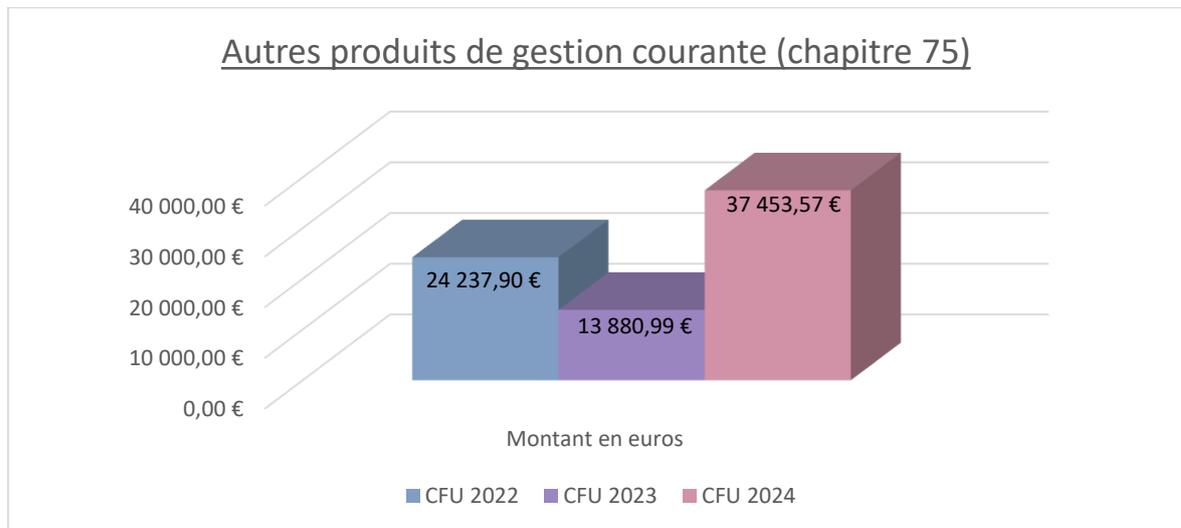
Ces recettes sont essentiellement les loyers des biens loués par la commune et remboursement sinistres Groupama.

Remboursement raccordement Enedis au 87 rue Meaux 12 806.58 €.

Les revenus des immeubles de 13880 €.

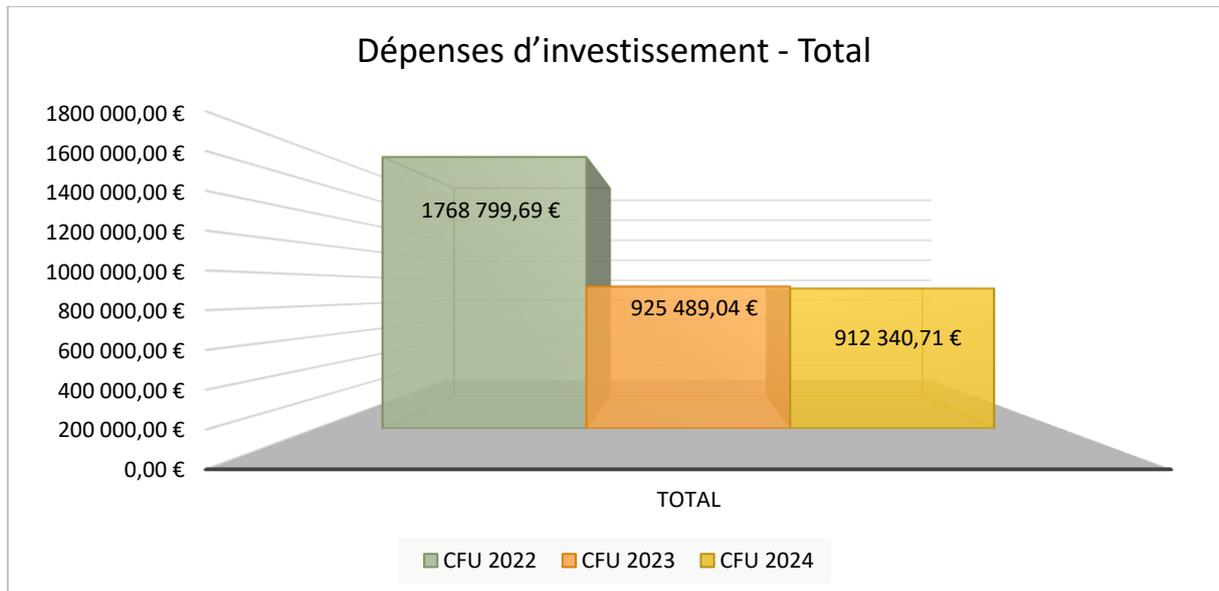
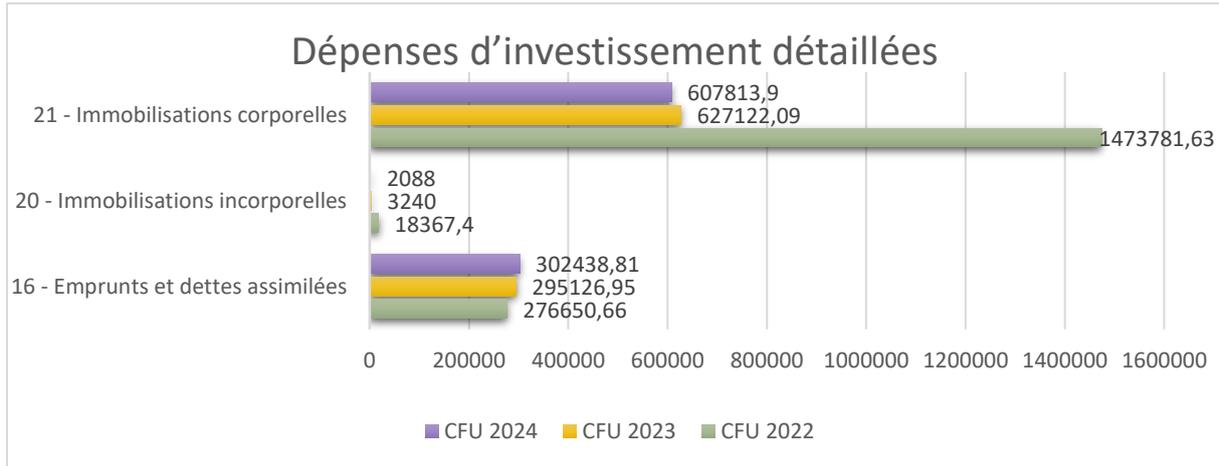
Remboursement sinistre Groupama 10 615,63 €.

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
24 237.90	13 880.99	37 453.57



3- Evolution des dépenses d'investissement

CHAPITRE	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2023/2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	276 650.66	295 126.95	302 438.81	2,48%
20 - Immobilisations incorporelles	18 367.40	3 240.00	2 088.00	-35,56%
21 - Immobilisations corporelles	1 473 781.63	627 122.09	607 813.90	-3,08%
Total	1 768 799.69	925 489,04	912 340,71	-1,42%



Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
276 650.66	295 126.95	302 438.81

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
18 367.40	3 240.00	2 088.00

En 2024, la commune à réaliser des missions d'étude et de contrôle pour la construction du Centre Technique Municipale ainsi que le Gymnase.

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
1 473 781.63	627 122.09	607 813.90

Les principaux travaux réalisés en 2024 sont :

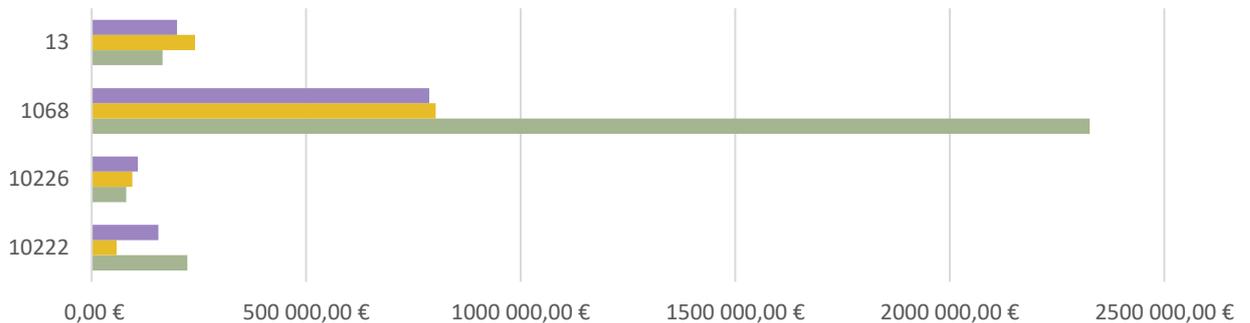
- Voirie communale :140 082.52 €
- Rénovation des bâtiments dans le cadre du fonds vert 134 360.72 €
 - Maison des jeunes 59 837.13 €
 - 1^{er} étage ancienne trésorerie 49 458.85 €
 - Salle des Bains Douches 25 064.74 €
- Modernisation des éclairage publique 109 874.23 €
- Achat d'un panneau d'affichage lumineux 28 340.83 €
- Restauration du grand portail de la Mairie 26 692.44 €,
- Achat de deux véhicules électriques : 20 267.51 €

4- Evolution des recettes d'investissement

Sont inscrites uniquement les recettes notifiées.

CHAPITRE	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2023/2024
10222-FCTVA	223 211,44	58 152.18	155 390.64	167,21%
10226- Taxe aménagement	80 648,59	94 984.35	107 272.22	12,94%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 326 094,07	801 988.79	787 134.66	-1,85%
13-Subventions d'investissement	164 914,70	240 820.80	198 651.48	-17,51%
Total	2 794 868,80	1 195 946,12	1 248 448,96	4,39%

Recettes d'investissement par chapitre



	10222	10226	1068	13
■ CFU 2024	155 390,64 €	107 272,22 €	787 134,66 €	198 651,48 €
■ CFU 2023	58 152,18 €	94 984,35 €	801 899,79 €	240 820,80 €
■ CFU 2022	223 211,44 €	80 648,59 €	2326 094,07 €	164 914,70 €

■ CFU 2024 ■ CFU 2023 ■ CFU 2022

FCTVA (compte 10222)

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
223 211,44	58 152.18	155 390.64

Pour l'année 2024, la Commune a perçu 155 390.64 € du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée relatif aux travaux de l'année 2022.

Taxe aménagement (compte 10226)

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
80 648,59 €	94 984.35	107 272.22

Pour l'année 2024, la Commune a encaissé 107 272.22 € de taxe d'aménagement.

Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
2 326 094,07	801 988.79	787 134.66

Pour l'année 2024, la Commune a capitalisé 787 134.66 €.

Subventions d'investissement (Chapitre 13)

CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
164 914,70	240 820.80	198 651.48

Pour l'année 2024, la Commune a reçu 198 651.48 € de subvention.

DRAC : 136 642 € (Eglise tranche 2)
PREFECTURE : 19 240.80 € (Fonds Vert)
SDESM : 17 966.78 € (Travaux éclairage public)
ETAT : 6 801.90 € (Amendes de Polices)

5- Structure de la dette

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Dans ce chapitre figure les emprunts contractés par la commune mais également celui de CAF en référence à la construction de l'école qui n'engendre pas d'intérêts mais uniquement du capital.

CFU 2023	CFU 2024
295 126.95	302 438.31

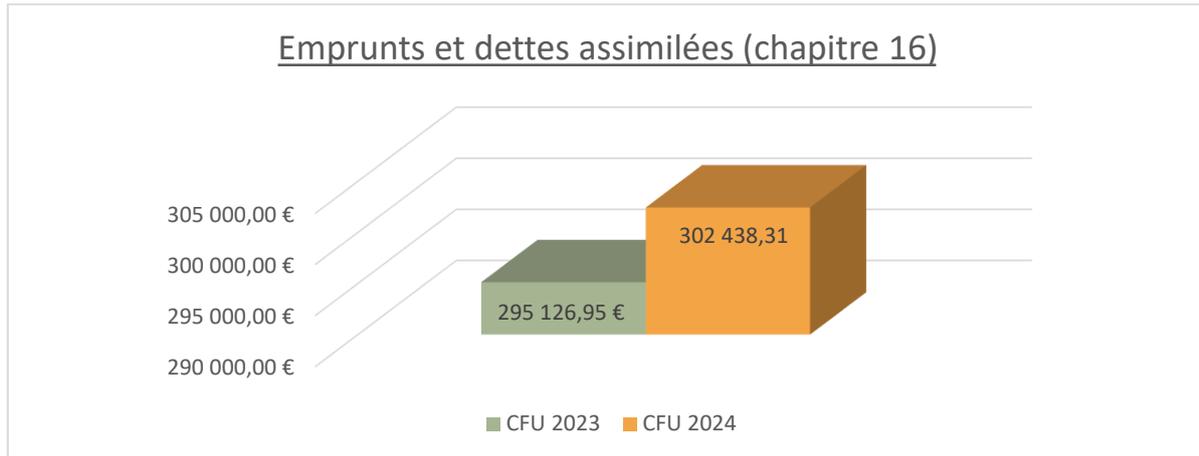


Tableau de l'encours de la dette communale :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2024	396 982.98	97 394.17	299 588.81	4 141 710.91
2025	396 462.00	88 297.40	308 164.60	3 842 122.10
2026	375 138.94	79 127.66	296 011.28	3 533 957.50
2027	340 532.03	70 132.01	270 400.02	3 237 946.22
2028	277 849.36	63 697.18	214 152.18	2 967 546.20
2029	274 966.80	58 776.69	216 190.11	2 753 394.02
2030	274 966.80	53 766.45	221 200.35	2 537 203.91
2031	274 966.80	48 630.43	226 366.37	2 316 003.56
2032	274 966.80	43 365.03	231 601.77	2 089 667.19
2033	274 966.80	37 966.73	237 000.07	1 858 065.42
2034	258 473.40	32 733.57	225 739.83	1 621 065.35

6- Evolution des charges de personnel

Tableau des effectifs 2024 :

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en H/mois	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail
Filière administrative				
Directeur Général des Services	A	35h	Titulaire	35h
Attaché principal	A	35h	Titulaire	35h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	35h	Titulaire	28h
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint administratif	C	35h	Contractuel fin 30/05/2025	17,5
Adjoint Administratif	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	35h	Titulaire	28h
Adjoint Administratif	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint administratif	C	35h	Titulaire	35h
Filière technique				
Ingénieur	A	35h	Titulaire	35h
Technicien principal 1ère classe	B	35h	Titulaire	35h
Agent de maîtrise principal	C	35h	Titulaire	35h
Agent de maîtrise principal	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	27h	Titulaire	27h27
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	35h	Contractuel fin 04/07/2025	8h
Adjoint technique	C	35h	Stagiaire	35h
Adjoint technique	C	35h	Titulaire	28h
Adjoint technique	C	35h	CDI	35h

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en H/mois	Statut	Temps de travail
Adjoint technique	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	4h	Titulaire	4h
Adjoint technique	C	35h	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	27h27	Titulaire	27h27
Filière médico-sociale				
Moniteur Educateur	B	35h	Titulaire	35h
ATSEM principal 1ère classe	C	27h27	Titulaire	27h27
ATSEM principal de 1ère classe	C	35h	Titulaire	35h
ATSEM principal 1ère classe	C	35h	Titulaire	35h
Filière animation				
Animateur	B	35h	Contractuel fin 02/09/2025	35h

Etat global :

Statut	2022	2023	2024
Titulaires/stagiaires	25	37	39
Contractuels	7	5	4
CUI	1	0	0
TOTAL	33	42	43

7- Evolution de l'épargne – Financements des investissements

- Epargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) :

L'épargne brute tient compte des charges financières, donc des intérêts de la dette (compte 661). Cependant, elle ne tient pas compte des amortissements en capital de la dette.

Pour la commune de Guignes, le montant est de
 $4\,510\,496,28 - 4\,063\,647,95 = \mathbf{446\,848.33\ €}$

- Epargne nette (ou capacité d'autofinancement nette)

L'épargne nette résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Pour la commune de Guignes, elle représente $446\,848.33 - 302\,438.81 = \mathbf{144\,409.52\ €}$

- Taux d'épargne brute Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le pourcentage des ressources propres de fonctionnement affecté au financement des investissements et au remboursement du capital de la dette.

Pour la commune de Guignes, le taux est de $446\,848.33 / 4\,504\,910.33 = \mathbf{9.92\ %}$

Nb : Un bon résultat se situe entre 8% et 15%.

- Ratio de capacité de désendettement Encours de dette au 31 décembre / épargne brute. Ce ratio répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un ratio qui augmente est donc un indicateur qui se dégrade. Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant.

Pour la commune de Guignes, il est de $(4\,141\,710.91 / 446\,848.33) = \mathbf{9.27}$.

La moyenne pour les communes entre 3 500 et 4 999 habitants en 2023, est de : **3.5**.

www.collectivites-locales.gouv.fr

Les orientations financières pour 2025

En 2025, nous allons devoir faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement dues notamment à l'augmentation de la restauration scolaire, du centre de loisirs (+24 000€) ainsi que l'augmentation de la CNRACL, le taux passe de 31,65 % à 34,65 % à partir du 1er janvier 2025 soit une augmentation de 23 700€.

Nous souhaitons pour 2025 continuer à maintenir la globalité de nos services ainsi que le montant des subventions versées aux associations locales.

Il va néanmoins falloir stabiliser les charges de fonctionnement afin de préserver l'équilibre du budget et maintenir un autofinancement suffisant.

Le souhait de l'équipe municipale est de continuer à tout mettre en œuvre pour préserver une situation financière saine et pérenne afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

La commune poursuit son rôle de bouclier anti-inflation en limitant la hausse des tarifs des services impactant les familles et en n'augmentant pas les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement)

Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement en limitant l'augmentation des charges à hauteur de l'inflation et des frais de personnel.

2025 sera également une année de continuité pour les investissements de la commune.

- Construction du gymnase
- Construction de toilettes publiques
- Construction du centre technique municipal
- Continuation des rénovations énergétique des bâtiments

Projet budgétaire 2025

Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	BP 2024	Projet BP 2025	Evolution 2024/2025
Fonctionnement- Dépenses	4 372 540,01	4 278 158,23	-1.92%
011-Charges à caractère général	2 004 381,00	1 857 158,23	-7,35%
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 980 978,01	2 051 000,00	3,53%
014-Atténuations de produits	10 000,00	10 000,00	0,00%
65-Autres charges de gestion courante	260 700,00	260 000,00	-0,27%
66-Charges financières	105 981,00	100 000,00	-5,64%

Les charges à caractère général (chapitre 011)

BP 2024	BP 2025
2 004 381.00	1 857 158.23

La diminution des charges à caractère général pour l'année 2025 :

- Baisse des prix des énergies,
- Moins de factures régularisation.
- Baisse d'achat de fourniture d'équipement
- Révision des prix de certains contrats
- Entretien et réparations sur bâtiments publics
- Diminution des dépenses fêtes et cérémonies,
- Réévaluation des dépenses de la Maison des Jeunes,

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce chapitre concerne les frais du personnel :

BP 2024	BP 2025
1 980 978.01	2 051 000.00

Certaines continueront d'entraîner des conséquences sur la masse salariale en 2025 :

- Augmentation CNRACL, le taux passe de 31,65 % à 34,65 % à partir du 1^{er} janvier 2025 soit une augmentation de 23 700€
- Avancement d'échelons, de grades et promotions internes
- Prise en charge de la prévoyance

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre correspond aux subventions aux associations, indemnités des élus et les subventions obligatoires : le collège de Mormant, le collège de Verneuil l'étang et le groupement de commandes avec le SDESM.

BP 2024	BP 2025
260 700,00	260 000,00

Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	BP 2024	Projet BP 2025	Evolution 2024/2025
Fonctionnement- Recettes	4 244 658,14	4 396 546,00	3,58%
013-Atténuation de charges	115 000,00	120 000,00	4,35%
70-Produits des services et ventes diverses	292 000,00	344 400,00	17,95%
73-Impôts et taxes	285 728,00	326 146,00	14,15%
731-Fiscalité locale	2 335 485,00	2 312 000,00	-1,01%
74-Dotations, subventions et participations	1 199 450,00	1 210 500,00	0,92%
75-Autres produits de gestion courante	13 867,00	83 500,00	502,15%
78-Reprises sur amortissements et dépréciations	3 128,14	-	-100,00%

Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre correspond aux remboursements des arrêts maladie par notre assurance et de la part salariale sur les tickets restaurants.

BP 2024	BP 2025
115 000,00	120 000,00

Produits des services et du domaine (chapitre 70)

BP 2024	BP 2025
292 000,00	344 400,00

Ce chapitre concerne facturation périscolaire les redevances occupation du sol GRDF, la location du terrain de l'antenne (TOTEM), les concessions cimetière

Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre correspond à la DMTO (droites mutations à titre onéreux) et l'attribution de compensation versée par la CCBRC.

BP 2024	BP 2025
285 728,00	326 146,00

Fiscalité locale (chapitre 731)

Ce chapitre correspond pour partie aux impôts fonciers (augmentation prévu de 1.7% des valeurs locatives), taxe sur l'électricité et taxe sur les pylônes électriques.

BP 2024	BP 2025
2 335 485,00	2 312 000,00

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la participation de la CCBRC (scolaires + centre de loisirs) + le FCTVA + toutes les dotations de l'Etat (la dotation de solidarité rurale et la dotation de péréquation+ dotation forfaitaire) ainsi que les subventions de la CAF.

BP 2024	BP 2025
1 199 450,00	1 210 500,00

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes sont essentiellement les loyers des biens loués par la commune et remboursement sinistres Groupama. Remboursement vol du camion renault ampirol (70 000€)

BP 2024	BP 2025
13 867,00 €	83 500,00 €

Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	BP 2024	Projet BP 2025	Evolution 2024/2025
Investissement Dépenses	4 880 424,92	5 186 232,33	6.3 %
16-Emprunts et dettes assimilées	309 106,00	310 000,00	0,29%
20-Immobilisations incorporelles	82 407,00	80 000,00	-2,92%
Restes à réalisés N-1	0.0	20 920,26	100,00%
21-Immobilisations corporelles	4 291 313,74	1 636 625,80	-62,22%
Restes à réalisés N-1	197 598,18	3 138 686,27	1488,42%

Les principaux travaux estimés en 2025 (chapitre 21)

DESIGNATION	MONTANT
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	925 000.00
RENOVATION BATIMENTS	170 000,00
TRAVAUX DE VOIRIE	170 000.00
TOITURE SDF	120 000.00
PMR	50 000.00
INVESTISSEMENT MATERIEL SPORTIF	40 000.00
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	32 403,80
FRIGO + TABLES + FOUR CUISSON	20 300.00
VIDEO PROTECTION	20 000.00
VEHICULES	20 000.00
MOBILIERS ADMINISTRATIFS	20 000.00
MATERIEL INFORMATIQUE	10 000.00
ESPACES VERTS AGENCEMENTS	9 500.00
ESPACES VERTS MATERIEL	9 500.00
BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE ST + 2EME BORNE PARKING STADE	8 000.00
MOBILIER BIBLIOTHEQUE	5 500.00
CONSEIL DE QUARTIER	5 000.00
MATERIEL CENTRE DE LOISIRS	1 422.00
TOTAL	1 636 625,80

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)**Détail des opération 2025 :**

- Frais d'études : 20 000€
- Révision du PLU : 60 000€

Restes à réalisés :

- Missions de contrôle technique et de coordination SPS pour le gymnase
- Refonte du site de la ville

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Restes à réalisés : 3 138 686,27 €

- Construction du gymnase
- Création d'un sanitaire extérieur
- Reliquat des travaux aux Bains Douches
- Achat d'un camion benne (suite cambriolage)
- Achat de mobilier pour la restauration scolaire
- Travaux de voirie (Servolles , Fouju)

Recettes réelles d'investissement

Chapitre	BP 2024	Projet BP 2025	Evolution 2024/2025
Investissement Recettes	2 448 587.95	4 322 219.53	68.35 %
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	984 421.29	1 488 164.33	51,17%
024-Produits de cessions	0.00	1 200 000.00	100.00 %
10222-FCTVA	155 390,00	102 873,00	-33,80%
10226- Taxe aménagement	85 000,00	85 000,00	0,00%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	787 134,66	400 000,00	-49,18%
13-Subventions d'investissement	436 642,00	1 046 182,20	139,60%